

## Fiche d'inscription – Accueil de Loisirs été Chiché 2022

Nom de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

Date de Naissance : ...../...../.....

	Parent 1	Parent 2
Nom et Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Code postal + ville		
Mail		
Téléphone		
N° Allocataire CAF ou MSA		
Situation de famille	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> veuf(ve) <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e)	
Profession		
Nom employeur		
Adresse employeur		

### Modalités

**Garderie Péricentre : 0.5€/la demi-heure commencée**

CAF (bons loisirs): Q.F.1 - 9€/jour Q.F.2 - 4€/jour

MSA : Merci de nous transmettre la copie de vos bons d'aide aux loisirs **signés**

Réduction : -5% pour chaque enfant supplémentaire (ex :-5% sur votre 2<sup>ème</sup> enfant, -10% sur votre 3<sup>ème</sup> enfant (réduction appliquée du plus grand au plus jeune)).

Possédez-vous les aides aux temps libres CAF    oui     non

Avez-vous besoin d'une attestation de séjour    oui     non

Imprimé fourni par votre C.E.    oui     non

#### Paiement :

virement     chèques vacances  
 chèque     chèques Cesu  
 espèces

#### Envoi facture :

mail  
 courrier

Merci de remplir le tableau avec les horaires d'arrivée et de départ de votre enfant :

	Péri-loisirs matin (indiquer l'heure d'arrivée)	Journée 9h-17h (cocher la case)	Péri-loisirs soir (indiquer l'heure de départ)	Soirée (à entourer si l'enfant participe)		Prix (sans péri-loisirs et veillée)	Semaine en camps (à entourer si l'enfant est pré-inscrit)	à compléter par Familles Rurales TOTAL
				Veillée	Nuitée (3/4ans)			
JUILLET	Lundi 11/07					17 €		
	Mardi 12/07					17 €		
	Mercredi 13/07					20 €		
	Jeudi 14/07						5/7 ans	
	Vendredi 15/07					23 €	80 €	
	Lundi 18/07					17 €		
	Mardi 19/07					17 €		
	Mercredi 20/07					20 €	11/13 ans	
	Jeudi 21/07					17 €	150 €	
	Vendredi 22/07					23 €		
	Lundi 25/07					17 €		
	Mardi 26/07					17 €		
	Mercredi 27/07					20 €	8/10 ans	
	Jeudi 28/07					17 €	150€	
Vendredi 29/07					23 €			
AOÛT	Lundi 22/08					17 €		
	Mardi 23/08					17 €		
	Mercredi 24/08					20 €		
	Jeudi 25/08					17 €		
	Vendredi 26/08					23 €		
	Lundi 29/08					23 €		
	Mardi 30/08					17 €		
	Mercredi 31/08					20 €		
Sous Total								
Déduction enfant supp								
Déduction CAF/MSA								
TOTAL Enfant								
TOTAL Famille								

Adhésion Familles Rurales **obligatoire** : 28.15 € par famille (**virement/chèque séparé merci**). **Si vous êtes déjà adhérent pour 2022, merci de nous transmettre une photocopie de votre carte.**  
**La totalité des journées réservées devront être payé avant le 1<sup>er</sup> jour d'ouverture de l'Accueil de Loisirs.** Dans le cas contraire, l'Association se réserve le droit de refuser votre enfant. En cas d'absence justifiée, la différence vous sera reversée à la fin de l'été.

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH CHICHE

DU 11/07/2022 AU 29/07/2022 ET DU 22/08/2022 AU 31/08/2022

ESPACE MOZAÏQUE

Familles Rurales / Association de CHICHÉ  
4 route de Parthenay / 79350 Chiché

### Présentation et caractéristique de la structure

L'Accueil de Loisirs fonctionne sous la responsabilité de l'association Familles Rurales de Chiché.

Il est situé à l'Espace Mozaïque à côté de la Maison de Retraite. Les enfants déjeunent également au Restaurant scolaire.

Ces structures sont des lieux publics communaux. La municipalité en donne l'usage à l'association.

L'Accueil de Loisirs d'été accueille les enfants de 3 à 13 ans.

Les enfants sont inscrits à la semaine ou à la journée, ils ont également la possibilité de partir en séjour.

### 1. Accueil

Les horaires		
Journée (repas + goûter compris)	9h00 – 17h00	
Garderie	7h30 – 9h00 (matin) 17h00 – 19h00 (soir)	
Tarifs		
Selon le planning d'animation :	Journée Simple	17 € (repas + goûter compris)
	Journée avec Sortie Piscine	20 € (repas + goûter compris)
	Journée avec Sortie extérieure	23 € (repas + goûter compris)
Péri-loisirs	0.50 € /demi-heure	
<i>Adhésion Familles Rurales obligatoire</i>		28.15 €

Les déductions seront faites seulement en fonction des aides CAF / MSA

### 2. Le Personnel

L'accueil et la vie quotidienne auprès des enfants sont confiés à un personnel qualifié :

- ✓ 1 directrice
- ✓ 4 animatrices BAFA
- ✓ 2 stagiaires BAFA
- ✓ 1 cantinière/Agent d'entretien

Le directeur de l'ACM sera en charge du projet pédagogique.

L'équipe d'animation est porteuse du projet d'activités.

Les parents sont tenus de se présenter à l'animateur présent le matin et le soir.

Il est formellement interdit de confier l'enfant sans avoir averti l'animateur référent.

En cas de retard en dehors des horaires d'ouverture, les parents sont tenus d'avertir la directrice.

### 3. Maladie

Les enfants malades (contagieux ou fiévreux) ne sont pas admis à l'ALSH.

Le personnel pourra administrer des médicaments sous ordonnance et autorisation écrite des parents.

### 4. Absences

**Chaque inscription est ferme et définitive. Une annulation non justifiée par un certificat médical sera facturée.**

### 5. Discipline et paiement

Les enfants doivent avoir un comportement respectueux vis-à-vis des autres enfants et des adultes qui les encadrent, respecter matériel et bâtiments.

Les objets personnels (consoles....) ne sont pas admis.

Les bijoux de valeur ne sont pas acceptés.

Les parents sont pécuniairement responsables de toutes dégradations de matériels volontaires et devront rembourser le matériel abîmé.

Des sanctions pourront être prises en cas de comportement graves, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

### 6. Documents à fournir

Pour permettre à l'enfant de fréquenter l'ACM, nous demandons aux parents de compléter et signer :

- La fiche d'inscription, les bons vacances MSA signés
- La fiche sanitaire et une copie du carnet de vaccination
- La charte « accueil de loisirs sans hébergement »
- L'autorisation parentale signé
- Le présent règlement intérieur signé
- De joindre une copie de la carte Familles Rurales 2022 si vous l'avez déjà.

Je soussigné (nom et prénom des parents) ..... confirme avoir reçu, pris connaissance du présent règlement.

**Date et signature :**

## Charte accueil de loisirs sans hébergement

Lors de l'inscription, l'association Familles Rurales de Chiché a transmis aux familles le règlement intérieur de l'accueil.

Afin de compléter et d'améliorer le fonctionnement et la gestion de l'accueil de loisirs, une charte est instaurée entre :

- L'association et l'équipe pédagogique
- La famille
- L'enfant

Ce document permet d'identifier les droits et les devoirs de chacune des parties vis-à-vis du « respect ».

L'association met tout en œuvre pour que l'accueil de loisirs soit un lieu où :

- *Les animateurs seront disponibles et le plus possible à l'écoute des aspirations des enfants et des parents.*
- *Les rythmes et les besoins de chaque enfant seront respectés.*
- *L'enfant sera associé au fonctionnement de l'accueil de loisirs : l'équipe pédagogique établira un règlement intérieur avec les enfants.*
- *La curiosité des enfants sera éveillée.*
- *L'enfant sera valorisé dans ses capacités...*
- *Les animateurs collaboreront sur des thèmes prédéfinis pour chaque semaine d'ouverture et définiront le projet pédagogique.*
- *Les activités seront variées et dirigées dans un cadre sécurisant et où l'épanouissement de l'enfant sera recherché.*
- *La communication devra être facile et agréable entre les animateurs et les enfants, les parents et les enfants, entre les parents et les animateurs.*
- *Le protocole sanitaire en vigueur sera mis en œuvre pour accueillir vos enfants en toute sécurité.*

## Autorisations Parentales

### J'autorise mon enfant :

à participer aux activités organisées par l'association, sauf.....

### Sortie des enfants :

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la maison : Oui  Non

Mon enfant ne pourra sortir de l'Accueil de Loisirs que si il est accompagné de :

Nom-Prénom	Numéro téléphone

### Décharge Photo :

Je soussigné (e) ..... autorise Familles Rurales à reproduire librement et gratuitement des photographies de ma personne et de mes enfants dans ses différentes publications, y compris Internet, dans le cadre des activités et représentation de l'association.

Oui  Non

*L'association a contracté les assurances nécessaires à la couverture de ses responsabilités. Toutefois, les organisateurs informent les responsables légaux des mineurs de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle-accident (ou accident corporel).*

Nom – Prénom des parents : .....

**Date et signature** (Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)